

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET D'USAGES CONDITIONNELS

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 13 décembre 2021, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin de modifier l'usage cantine mobile
- Projet de règlement modifiant le règlement numéro 774 relatif aux usages conditionnels

Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 a pour objet d'amender la définition d'une cantine mobile en y ajoutant un nouvel équipement pouvant servir d'habitacle pour une cantine mobile, soit un conteneur.

Le projet de règlement modifiant le règlement numéro 774 a pour objet d'ajuster la définition d'une cantine mobile puisque celle-ci a été modifiée dans le règlement de zonage afin d'ajouter le conteneur comme équipement pouvant être utilisé pour opérer une cantine mobile. Le présent règlement a également pour objet d'ajouter des conditions spécifiques à un conteneur dans les critères d'évaluation.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 janvier 2022 à 17 heures au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer pourront être entendus. En complément a lieu une consultation écrite d'une durée de plus de 15 jours dès la publication de cet avis, pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de pandémie. Dans l'éventualité où le gouvernement imposerait par décret de nouvelles directives concernant les assemblées publiques de consultation, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée publique sera annulée et seulement la consultation écrite prévaudra.

Pour la consultation écrite, les personnes désirant s'exprimer sur ces projets de règlements peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le 13 janvier 2022 à l'attention du directeur général et greffier-trésorier :

- Par courriel: municipalite@mont-carmel.org
- Dans la boite à courrier : située à l'hôtel de ville au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville
- Par la poste : 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, G0X 3J0

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption des seconds projets de règlements. Les projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet à l'adresse suivante : http://www.mont-carmel.org/municipalite/reglements-et-politiques

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, le 22 décembre 2021.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier